

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Audé, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

151-2021 - Aménagement : ZAC de la Vigne 3 – phase 4 / validation de l'APD Réauté

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Dans le cadre des études pour la réalisation de la Phase 4 – La Réauté de la ZAC de la Vigne, le Cabinet BOURGOIS, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, a remis son Avant-Projet Définitif. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation au Bureau Municipal du 29 novembre 2021 et aux membres des Commissions « Aménagement, Patrimoine, Mobilité et Accessibilité » et « Urbanisme et Transition Ecologique » réunies conjointement le 7 décembre 2021.

Le projet APD Réauté s'établit suivant les plans joints et est accompagné d'une estimation des travaux pour un montant total de 802 317,00 € HT. Par ailleurs, il conviendra de souscrire avec les différents concessionnaires les conventions nécessaires au raccordement à leur réseau :

- conformément au plan d'étude remis par ENEDIS (électricité) ;
- conformément au plan d'étude remis par GRDF (gaz) et pour un montant de travaux estimé à 14 950 € HT ;
- conformément au devis remis par ORANGE (fibre optique) pour un montant de travaux estimé à 8 404,00 € HT ;

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif de la Phase 4 – La Réauté tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la phase d'études PROJET

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gaël LEFEUVRE

